



Saisie de véhicule

Par KimiKo

Bonjour,

Un commissaire de justice est venu saisir mon véhicule.

Il est venu discrètement poser un sabot à ma voiture avant de se présenter devant moi pour me demander de payer une dette prescrite il y a plus de 30ans.

Elle est venue seule, au vu de mon refus elle a commencé à contacter plusieurs dépanneur afin de trouver une personne qui accepterait de saisir mon véhicule.

Je lui demande la décision de justice, elle s'énerve et ne me donne aucun papier, ni décision de justice, ni titre exécutoire, ni aucune attestation stipulant qu'elle a le droit de saisir ma voiture.

Elle n'est même pas venue accompagné de gendarmes, elle a saisie ma voiture sans aucun papier, ni aucune attestation.

Je n'ai rien signer pour la saisie, je n'ai depuis reçu aucune demande de payer la dette, d'ailleurs elle a même refuser notre demande de paiement pour éviter qu'elle saisisse la voiture.

Voici ma question, est-ce qu'un commissaire de justice a le droit de saisir un véhicule en venant seule, sans aucun papier ni aucun justificatif ?

Merci par avance !

Par chaber

bonjour

la saisie du véhicule est réglementée Lisez le chapitre 4 Saisie par immobilisation du lien ci-dessous

[url=https://www.inc-conso.fr/content/la-saisie-des-vehicules]https://www.inc-conso.fr/content/la-saisie-des-vehicules[/url]

Par KimiKo

Merci, je viens de lire, donc si je comprend bien elle n'était pas en droit de saisir le véhicule sans titre exécutoire nous sommes d'accord qu'elle a outrepassé ses droits ?

Également j'ai contacter le garage, qui ne possède aucun justificatif, ni papier de saisie, ils ne savent même pas pourquoi ils gardent mon véhicule, suis-je en droit d'aller récupérer mon véhicule sachant qu'il n'y strictement aucun papier et que même le tribunal ne trouve aucun décision de justice ni aucune demande de saisie me concernant ?

Par chaber

bonjour

je suis surpris de l'attitude de l'huissier qui n'hésite jamais à justifier son intervention. A ce stade un titre exécutoire est obligatoire

Tentez de récupérer votre voiture; sinon direction tribunal

Par KimiKo

Elle ne s'est pas justifié, elle a refusé notre volonté de payer une partie de la dette malgré la prescription de 34 ans, elle n'avait aucun papier à nous montrer concernant la saisie du véhicule, elle ne s'est même pas présentée 8/10 jours avant afin de nous prévenir de la saisie du véhicule et nous donner une chance de rembourser la dette.

Elle est partie avec notre voiture sans aucun justificatif ni aucun papier du tribunal, et c'est pareil pour le garage?

Merci pour votre aide et merci beaucoup pour vos réponses rapide ! ??

Par chaber

bonjour
rapprochez-vous du garage pour savoir s'il a eu un document
Dans la négative vous reprenez votre véhicule
Connaissez-vous au moins le nom de cet huissier?

Par KimiKo

Bonjour,

Non elle ne s'est pas présentée à nous, elle a donner une carte uniquement quand les gendarmes que j'ai contacté lui on demander sa carte et pourquoi elle s'est présentée seule.

J'ai contacté le garage et ils m'ont bien confirmé n'avoir aucun papier ni justificatif concernant la raison de saisie, ils nous eux même conseillé de prendre un Avocat, j'ai bien l'impression d'avoir subit un abus de la part d'un huissier qui n'avait aucun papier lui donnant droit de saisir ma voiture

Par KimiKo

Je tiens à rajouter :

Elle ne m'a pas présenté sa carte, elle la fait uniquement au gendarmes. Lorsque je lui ai demander la décision de justice qui stipule qu'elle est en droit de prendre mon véhicule, elle s'est énervé, s'est permise même de hausser la voix sur moi en me disant « c'est trop tard maintenant je prend la voiture » les gendarmes l'ont laisser prendre la véhicule alors que j'ai souligné le fait qu'elle n'avait aucun papier et refusait même de nous montrer si elle avait réellement un titre exécutoire?

Par Isadore

Bonjour,

Un procès-verbal de saisie aurait dû être remis lors de la saisie si vous étiez présent :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1752/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1752/personnalisation/resultat?lang=&quest0=1&quest=[/url]

Cette attitude est des plus étonnantes, en effet. Ce que vous décrivez est totalement illégal, sans parler des manquements à la déontologie.

Faites une réclamation auprès de la chambre régionale, en vous "étonnant" de cette procédure de saisie sans titre exécutoire ni procès-verbal de saisie et de l'attitude totalement déplacée de cette dame :

[url=https://commissaire-justice.fr/deposer-une-reclamation-aupres-dune-chambre-regionale-des-commissaires-de-justice/]https://commissaire-justice.fr/deposer-une-reclamation-aupres-dune-chambre-regionale-des-commissaires-de-justice/[/url]

Si vous avez une protection juridique (peut-être avec un de vos contrats d'assurance)... lâchez l'avocat !

Sauf erreur de bonne foi, on est sur du pénal, à ce niveau.

Par Pierrejacques11

Bonjour,
Le garage accepte de vous remettre le véhicule ? Sans facturation ?

Par KimiKo

Merci pour votre message modératrice Isadore, grâce à vous j'ai compris que cette femme qui s'est présentée ne figure pas dans le registre des commissaires de justice?.. j'ai contacté un avocat pour qu'il m'aide à récupérer mon véhicule, en espérant que je puisse le récupérer rapidement

Par KimiKo

Bonjour PierreJacques,

Nous allons essayer de récupérer notre véhicule en fin d'après midi, malheureusement je pense que nous serons obligés de payer pour débloquer la situation.. en espérant que notre Avocat nous aide à nous faire rembourser pour les dommages causés. Sachant que nous ne sommes pas responsables des actes de cette dame

Par KimiKo

Bonjour,

J'ai de nouveau besoin de vos conseils, j'ai un papier d'une main levée, j'aimerais être certaine que ce papier peut m'aider à récupérer ma voiture, aussi je vais vous écrire ce qu'il contient :

Ordonnance de mainlevée total

Nous Mme *****, juge du tribunal judiciaire statuant en qualité de juge de l'exécution, assistée de Mme *****, Greffier

Vu l'acte de saisie établie le ***** à l'encontre de *****

Attendu que par courrier du *date*, CREDINVEST, créancier par l'intermédiaire de son mandataire, sollicite la mainlevée de la créance.

Qu'il convient en conséquence, d'ordonner la mainlevée de la saisie des rémunérations.

PAR CES MOTIFS :

Ordonne la MAINLEVÉE TOTALE de la saisie de *****

Signer du juge et du greffier *

Voilà, j'aimerais savoir si ce papier peut m'aider à tout arrêter et à également demander la mainlevée de la saisie de ma voiture ?

Merci beaucoup pour votre aide à tous.

Par Pierrejacques11

Bonjour,

Cette ordonnance ne concerne que les rémunérations.

La saisie de votre véhicule est visiblement illégale ou tout au moins abusive selon les éléments que vous donnez..

Demandez au garage le titre exécutoire qui aurait dû être présenté par l'huissier et exigez la restitution immédiate du véhicule.

À défaut retournez à la gendarmerie pour obtenir des explications sur leur permissivité.

À défaut la chambre des huissiers.

À défaut un autre huissier ou un avocat.

À défaut le procureur.

Par KimiKo

Bonjour,

Après avoir tout essayé, nous avons déposé une plainte au procureur de la république de notre région.

Mais à coter je me demande si je dois prévenir le commissaire de justice qui a récupéré ma voiture ou pas ? Suis-je dans l'obligation de leur faire une lettre pour leurs signaler que j'ai déposé une plainte contre leur saisies où est ce que le procureur se charge de les prévenir ?

Merci d'avance ??

Par Isadore

Mais à coter je me demande si je dois prévenir le commissaire de justice qui a récupéré ma voiture ou pas ? Non, on n'est pas obligé de dire à quelqu'un qu'on a déposé plainte contre lui. C'est souvent la police qui l'annonce à la personne lors de la convocation.

De toute façon soit cette dame est une commissaire de justice et donc connaît bien la loi et donc les risques encourus, soit cette personne a usurpé cette qualité pour voler votre voiture et ne peut ignorer que c'est un délit. Autrement dit elle savait risquer une plainte.

C'est rocambolesque cette histoire.

Par KimiKo

Bonjour,
Je donne suite à toute cette affaire, nous avons donc envoyé une lettre au procureur de la république de notre commune, malheureusement beaucoup de temps s'est écoulé

Par KimiKo

mais nous avons eu une réponse après plus d'un mois d'attente !
Et le procureur nous signale qu'ils n'ont aucun dossier de saisie du véhicule ni aucun titre exécutoire ou demande de saisie!
Nous sommes abasourdi par la situation, à coter de cela nous avons trouvé notre voiture sur un site public en vente et non sur le site de gouv.fr ! Et malheureusement la vente se fait le 14 juin? que puis-je faire pour arrêter la vente sachant que le tribunal n'a rien sur nous ? Comment m'y prendre pour récupérer ma voiture? je suis démuni face a la situation, j'ai besoin de vos conseils qui m'ont énormément aider tout au long de ma situation et je vous en remercie tous énormément !

Malheureusement je ne sais pas quoi faire pour récupérer la voiture, il faut aussi prendre en compte que j'ai toujours la carte grise en ma possession, peut elle vendre ma voiture sans carte grise ?

Merci à vous par avance.

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est manifestement une escroquerie.
Déplacez vous à la gendarmerie avec votre carte grise pour bloquer cette vente.
Pourquoi n'avez vous pas retiré le véhicule du garage ?

Par KimiKo

Nous nous sommes présentés au garage, et nous avons constaté qu'ils étaient «complice » car ils refusaient de nous rendre le véhicule malgré la présentation de la carte de grise?
Nous nous rendons ce matin à la gendarmerie afin de déposer plainte et de savoir ce que nous pouvons faire par la suite !

Par KimiKo

Également, nous remarquons que sur l'enchère elle marque que la voiture est gagé, cependant, quand nous faisons une demande de situation administrative nous constatons qu'elle n'est pas gagé, qu'il n'y a pas opposition dessus, et que nous pouvons même changer le propriétaire de la carte grise, nous ne comprenons vraiment pas comment ils peuvent saisir une voiture aussi facilement, sans aucun papier ni aucun dossier de saisie?.

Par yapasdequoi

C'est du vol tout simplement. Vous vous êtes laissé impressionner et vous n'avez pas fait appel aux forces de l'ordre en temps utile.

Par KimiKo

Le jour où elle a débarquer pour la saisie, nous avons appelé la gendarmerie pour nous venir en aide, ils ont venu constater de la saisie, ils ont demander aucun papier vu qu'elle n'en avait pas ! Ils ont simplement demander pourquoi elle était venu seule ?

Mais ils nous ont dit qu'il ne pouvait rien faire et qu'il fallait prendre un Avocat !
Nous avons pris un Avocat qui nous a pris 400? pour envoyer deux mails à l'huissier pour nous dire « bon bah vous devez payer » et pour voir sur sa fiche qu'il était spécialisé en divorce et non en affaire pénal ! Donc niveau escroquerie nous en avons fait assez de frais?.

Ce matin nous avons discuter avec des gendarmes qui nous ont dit qu'une plainte était très compliqué voir même inutile, qu'il fallait voir un point de justice pour nous venir en aide, là encore c'est malheureux ils ne sont pas ouvert tous les jours? donc nous devons attendre Lundi pour espérer trouver une personne qui arrivera à nous venir en aide ?.

Par yapasdequoi

Vous pouvez déposer plainte directement au procureur
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1435[ur
l]

Par KimiKo

Bonjour,
Nous avons déjà déposer une plainte au procureur, malheureusement il a répondu à notre dossier par une lettre affirmant qu'il n'y avait aucune saisie sur la voiture et de nous diriger vers un avocat mais rien de plus ..
Nous avons regarder sur le site public, la voiture n'est pas gagée, ni en opposition et niveau administratif il y a bien marqué « rien à signaler »

Nous restons démunis face à la situation sans savoir comment bloquer la vente aux enchères?

Par yapasdequoi

Sans la carte grise, le véhicule ne peut pas être vendu.
Mais pourquoi vous n'allez pas le chercher à ce garage accompagné par la police ?

Par KimiKo

Nous sommes aller le chercher avec la carte grise, le garage a refuser catégoriquement de nous retourner le véhicule, sauf que depuis madame l'huissier a décider de déplacer le véhicule il se trouve quelque part à Lyon on ne sait même pas où ?..

Par yapasdequoi

Mais avez-vous porté plainte pour vol ?
Si le véhicule est signalé volé, il ne pourra pas être vendu non plus.

Par KimiKo

C'est la dernière étape ! Nous avons rendez-vous demain avec un point justice, afin de savoir si nous sommes dans notre droit de porté plainte pour vol de voiture, sachant que nous avons la carte grise en notre possession et surtout qu'elle n'est même pas gagé !

Par KimiKo

Résultat de la conversation avec le juriste : demande de retrait du véhicule des enchères, demande de restitution du véhicule, consultation du dossier et annonce de toute les anomalies le concernant, également de non présentation du titre exécutoire inexistant !

Enfin une lueur d'espoir, nous espérons une bonne nouvelle à la suite de leurs échanges entre notre juriste et l'huissier qui a saisie le véhicule